

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, et le 15 Décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle d'activités de l'école, sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/12/2020

Secrétaire : FIAMENGHI Martine

Présents : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, DONZEL Jérôme, FEITH Jérôme, FIAMENGHI Martine, JONGMANS Thérèse, LINETTE Séverine, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, MOLLOT Henri, VUAGNOUX Philippe.

Absente excusée : STROOBANT Maëlle,

OUVERTURE DE SÉANCE

INFORMATIONS GENERALES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE

Mme Le Maire fait le point sur les conseils communautaires du 03/12/2020 et 10/12/2020. Les sujets évoqués étaient la création de l'office du tourisme et le plan climat.

Madame Juliette PART, Secrétaire Générale de la Préfecture de la Savoie, est venue le 19/11/2020 rencontrer les maires de Cœur de Savoie pour aborder un certain nombre de sujets (Point Covid-19, plan de relance, Agence Nationale de Cohésion des Territoires, projet de loi 3D, droit de dérogation des préfets...).

COMMISSION URBANISME

Autorisations d'urbanisme accordées

- 1 déclaration de travaux pour la construction d'une piscine, une pergola et un abri de jardin, au nom de M. AYGDOMUS Tuncay, Rue de Galloux, refusée le 04/12/2020.

COMMISSION DES TRAVAUX

Le dernier planning pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente est pour l'instant bien respecté. Les travaux de la grande salle devraient se terminer fin janvier 2021 et ceux de la restauration scolaire fin avril 2021 si le planning n'est pas modifié d'ici cette date.

M. MOLLARD André présente le plan d'implantation du nouveau mobilier de la cantine scolaire (tables, chaises et claustras). Nous sommes dans l'attente de devis à ce sujet.

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ECOLOGIQUE

La commission mène une réflexion sur les aides à la rénovation énergétique, thermique, à l'isolation thermique que la commune pourrait mettre en place.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de la Savoie effectue des travaux d'arrachage de la bourdaine sur la parcelle qu'il a en gestion vers le lac. Ces travaux visent à maintenir un milieu avec une végétation herbacée et favoriser les espèces associées. Ils seront suivis par la création de 3 mares avec berges en pentes douces.

M. BERTHET Daniel fait le point sur l'étude de faisabilité pour les travaux de renaturation des berges du lac de Ste-Hélène, dans le cadre du contrat vert et bleu. L'avant-projet prévoit l'évacuation des remblais, la reconstitution d'une berge en pente douce et la création de frayères à brochet, côté parking du rivet. Les travaux concernant la création d'une passerelle pour la traversée du Coisin et le cheminement piétonnier se feront après l'acquisition des parcelles nécessaires.

COMMISSION VIE SOCIALE ET ASSOCIATIVE

- Le colis de Noël pour les personnes de + de 75 ans sera distribué le 19/12/2020 par les élus.
- Le cadeau de Noël aux enfants de la commune nés entre 2010 et 2020 et ayant répondu à l'inscription, sera distribué à la mairie le 18/12/2020 entre 16 h et 19 h.

1- PRESENTATION PAR M. HUGO BERARD (ASDER) DE L'ANALYSE D'OPPORTUNITE D'INSTALLER DES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR LE PATRIMOINE COMMUNAL

Les élus se questionnent sur le développement de l'énergie solaire photovoltaïque en toiture de certains bâtiments communaux. L'ASDER a été sollicitée pour étudier l'opportunité de ces projets.

M. Hugo BERARD de l'ASDER présente aux élus l'analyse d'opportunité photovoltaïque sur le bâtiment de l'Eglise, la mairie, l'école, la salle polyvalente, l'ancienne cure et les locaux techniques.

Il explique le contexte des bâtiments, le potentiel de production, les contraintes de raccordement et l'analyse économique. Des aides financières du Département et de l'Etat peuvent être apportées pour les projets photovoltaïques.

Il s'avère que les 3 bâtiments les mieux adaptés par rapport à la superficie et au raccordement au réseau sont : l'école, la mairie et les locaux techniques.

Les élus devront ensuite consulter un bureau d'études pour une mission de maîtrise d'œuvre et se rapprocher d'ENEDIS pour la faisabilité du raccordement.

2- ETUDE DE LA TRAVERSEE DU POGNIENT (PROJET 2009)

M. MOLLARD André présente le plan d'aménagement de la traversée du Pognient qui avait été réalisé en 2009.

Un comité de pilotage est créé pour ce projet : M. MOLLARD André, M. BATTARD Patrick, M. COUX Emmanuel, M. FEITH Jérôme, Mme LOVET Céline, M. MOLLOT Henri.

Réfection de la voirie de la Chatelle : des essais à la plaque vont être réalisés sur la VC de la Chatelle. Le syndicat des eaux de Chamoux sur Gelon profitera des travaux de réfection de la voie communale pour changer la conduite d'eau potable.

3- ACHAT DE TERRAIN AU CHEF-LIEU

Le Conseil Municipal décide l'acquisition d'environ 49 m² sur les parcelles C 1364, C 1366 et C 1368 afin de régulariser l'emprise de la voie communale N° 2 à la sortie du Chef-Lieu. Le prix est fixé à 10 €/m² en zone Uaa. Mme Le Maire est autorisée à signer tous les documents nécessaires.

4- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PARCELLE SITUEE DANS ALPESPACE POUR L'IMPLANTATION D'UNE ARMOIRE POUR LA FIBRE OPTIQUE

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour car c'est la Communauté de Communes Cœur de Savoie qui doit signer cette convention car le terrain lui appartient.

Une armoire devra être implantée à Alpespace et une autre armoire à la Chavanne afin de desservir l'ensemble de la commune pour la fibre optique. Les délais de raccordement ne sont pas encore connus.

5- PAIEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2021 avant le vote du BP (budget communal)

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à mandater les dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget Primitif 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts en section d'investissement de l'année N -1. en retranchant les crédits afférents au remboursement de la dette (compte 16 en dépense) et le résultat reporté.

Soit $(2\ 193\ 193\ € - 125\ 500 - 65\ 500) = 2\ 002\ 193\ € : 4 = 500\ 548.25\ €$.

- précise le montant et l'affectation de chaque dépense pour un montant total de 193 500 €.

6- AVENANT N° 1 AU MARCHE PASSE AVEC L'ENTREPRISE SEVASOL (LOT 10) POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal prend acte de l'avenant N° 1 avec l'entreprise SEVASOL (lot 10) pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente et autorise Mme Le Maire à le signer. Le présent avenant a pour objet d'augmenter le montant du contrat pour les motifs suivants :

Nécessité d'enlever l'ancien revêtement de la salle polyvalente qui est incompatible avec le nouveau revêtement. Ces travaux n'avaient pas été envisagés ni chiffrés au moment du marché. Ils s'élèvent à 11 609.76 € TTC.

7- AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PORTAGE ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE LA SAVOIE (EPFL) ET LA COMMUNE (Parcelle C n° 288)

Mme le Maire rappelle qu'en date du 16/07/2014 une convention d'intervention et de portage a été conclue par la commune avec l'EPFL de la Savoie concernant l'acquisition d'une parcelle au Chef-Lieu (parcelle C n° 288) pour de la réserve foncière. Le portage prend fin le 08/11/2028.

Elle présente l'avenant financier N° 2 à cette convention. La commune a effectué des versements volontaires à hauteur de 60 000 € sur un montant total de 89 743.60 €, ce qui modifie l'échéance annuelle à la convention de portage.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré (Pour : 13, Abstention : 1) , autorise Mme Le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention de portage pour la parcelle C N° 288.

08- CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

M. BATTARD Patrick fait le point sur le nombre de jeunes de 11 à 17 ans intéressés pour participer au conseil municipal jeunes. Il est convenu de faire un appel à candidat en mettant un mot dans les boîtes aux lettres car pour l'instant peu de jeunes se sont manifestés.

09- SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE (27 h par semaine annualisées) SUIVIE DE LA CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE (29 h 30 mn par semaine annualisées)

Mme Le Maire explique qu'un adjoint technique a des tâches supplémentaires pour le ménage à l'école et pour la mise en place du service de la cantine. Il convient donc d'augmenter ses heures.

Le Conseil Municipal accepte de supprimer le poste actuel d'adjoint technique à temps non complet à raison de 27 h par semaine annualisées et de créer le poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 29 h 30 mn par semaine annualisées à compter du 01/01/2021.

10- PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR LE RISQUE PREVOYANCE DES AGENTS

Mme Le Maire rappelle la délibération en date du 21/10/2014 relative à la participation de la commune au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents pour le risque « prévoyance » à hauteur de 12 € par mois et par agent au prorata du temps de travail.

Le Conseil municipal décide de fixer, pour le risque « prévoyance », le montant unitaire de participation de la commune comme suit : 15 € brut par mois et par agent, à compter du 01/01/2021, au prorata du temps de travail.

11- POINT SUR LES QUESTIONNAIRES ANALYSES PAR LA COMMISSION COMMUNICATION

M. COUX Emmanuel présente l'analyse des 80 questionnaires récoltés auprès des habitants de la commune. Les résultats du questionnaire seront communiqués sur le site internet de la commune et sur le bulletin municipal.

Le bulletin municipal est en cours de rédaction par les membres de la commission communication. Il sera diffusé fin janvier 2021.

DIVERS : Remerciements de l'Association des Maires des Alpes-Maritimes pour le versement de la subvention communale de 500 € en soutien des communes sinistrées par la tempête ALEX.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Mme SCHNEIDER Sylvie.